

## L'ÉCO DU MARDI | L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE DE RÉUSSITE ? ENTREPRISES ET ANCIENS ÉLÈVES TÉMOIGNENT

### **Mme Delbos, gérante de la société Cévennes Motoculture**

*"Mon entreprise accueille actuellement deux jeunes qui suivent un BTS en alternance au CFA de Marguerittes. J'en ai déjà embauché un en CDI. Pour moi, c'est un gage de qualité : ces jeunes sont formés, diplômés et ont acquis de l'expérience. Ils sont prêts à intégrer le monde du travail et savent ce que l'on attend d'eux. Après, c'est vrai, les entreprises doivent consacrer du temps à ces jeunes, mais le*

*jeu en vaut la chandelle. Il faut penser à l'avenir".*

### **Eric Savary, patron d'une PME dans le Gard et diplômé d'un BTS action commerciale**

*"J'ai obtenu mon diplôme dans les années 2000 au CFA de Marguerittes. Ces formations nous mettent au coeur de l'activité professionnelle, face aux contraintes du monde du travail. Durant ma formation, j'étais commercial dans une imprimerie. Je devais aller démarcher les entreprises pour les inciter à faire leurs impressions dans la boîte pour laquelle je travaillais. Ce n'était pas évident. Mais le fait de suivre des cours à côté de la pratique me permettait de recevoir les conseils de mes formateurs. Le seul inconvénient c'est que souvent, les étudiants en alternance ne sont pas la priorité des employeurs, ils sont une valeur supplémentaire mais ne doivent pas déstabiliser l'activité de l'entreprise".*

### **Charline Raczak, 25 ans, diplômée d'un BTS NRC (Négociations relations client)**

*"J'ai d'abord passé un bac pro secrétariat au lycée privé de la CCI avant de suivre un BTS en alternance NRC. Ce secteur où il faut aller chercher le client correspondait davantage à ce que je voulais faire. J'ai travaillé dans la grande distribution où je devais décrocher un CDI mais au dernier moment ça n'a pas pu se concrétiser. De retour sur le marché de l'emploi, j'ai très vite retrouvé du travail. Si le secteur d'activité recrute, je suis certaine que ma formation qui concilie théorie et pratique est un plus pour les employeurs".*